021-242100410-20150409-2015-04-09_028-DE

Date de télétransmission : 10/04/2015 Date de réception préfecture : 10/04/2015

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 9 avril 2015

Pour le Président, le Vice-Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 2 avril 2015 Publié le 10 avril 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79 Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice: 79 Nombre de procurations: 15 SCRUTIN: POUR: 73 ABSTENTION: 0 contre:0NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH Mme Stéphanie MODDE M. Jean ESMONIN Mme Christine MARTIN Mme Nathalie KOENDERS Mme Danielle JUBAN M. Rémi DETANG Mme Lê Chinh AVENA Mme Catherine HERVIEU Mme Hélène ROY M. José ALMEIDA M. Georges MAGLICA M. François DESEILLE M. Joël MEKHANTAR M. Michel JULIEN

Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM

M. Frédéric FAVERJON M. Jean-Yves PIAN

M. Didier MARTIN Mme Océane CHARRET-GODARD

M. Dominique GRIMPRET Mme Anne ERSCHENS M. Michel ROTGER Mme Chantal OUTHIER M. Jean-Patrick MASSON M. Emmanuel BICHOT Mme Badiaâ MASLOUHI Mme Fréderika DESAUBLIAUX

M. André GERVAIS Mme Sandrine RICHARD Mme Anne DILLENSEGER M. Thierry FALCONNET M. Charles ROZOY Mme Claudine DAL MOLIN M. Jean-Claude GIRARD Mme Louise BORSATO

M. Patrick MOREAU M. Louis LEGRAND M. Abderrahim BAKA M. Patrick ORSOLA

M. François NOWOTNY

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

Mme Florence LUCISANO

M. Jean DUBUET

Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. Jacques CARRELET DE LOISY

M. Nicolas BOURNY

M. Jean-Michel VERPILLOT Mme Corinne PIOMBINO

M. Jean-Louis DUMONT M. Patrick BAUDEMENT

M. Dominique SARTOR Mme Anaïs BLANC

M Damien THIEULEUX

Mme Michèle LIEVREMONT M. Philippe BELLEVILLE

Mme Noëlle CAMBILLARD

M. Cyril GAUCHER.

Membres absents:

M. Jean-François DODET M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH M. Laurent BOURGUIGNAT M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Michel ROTGER

Mme Catherine VANDRIESSE Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM M. François HELIE M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD

M. Roland PONSAA M. François REBSAMEN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS M. Gaston FOUCHERES

Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI

Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE

Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS

M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Fréderika DESAUBLIAUX

M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA

M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER

M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

GD2015-04-09 028 N°28 - 1/3

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE BGE Perspectives - Accueil de porteurs de projet et accompagnement de créateurs d'entreprises - Demande de subvention 2015

Créée en janvier 2003, la Boutique de Gestion de Côte-d'Or (BGE Perspectives) propose aux porteurs de projet, un accompagnement dans leur démarche de création (de l'idée au projet), global, personnalisé et structurant permettant l'émergence d'activités économiques pérennes. Ses missions sont complémentaires à celles de l'agence de développement économique locale, Dijon Développement.

Ce sont des actions dites de sensibilisation, d'animation, d'information, de formation, de création de lieux d'échanges et de partage d'expérience de porteurs de projets potentiels et de jeunes créateurs. Sont ainsi mis en place :

- réalisation d'ateliers thématiques : Paroles d'experts, Matinées de l'Initiative, réunion d'information sur le régime d'auto-entrepreneur ;
- animation d'un réseau de créateurs d'entreprise ;
- participation à des actions d'émergence et de sensibilisation.

En 2012, BGE Côte d'Or a fusionnée avec BGE Saône et Loire devenant BGE Perspectives. Leur siège social se situe à la Maison des Entreprises à Dijon.

Les activités de BGE Perspectives réalisées en 2012, 2013 et 2014 sont retracées ci-après :

Activité globale de la Boutique de Gestion de Côte d'Or										
	2012	activité répertoriée Grand Dijon		2013	activité répertoriée Grand Dijon		2014	activité répertoriée Grand Dijon		
Accueils	318	168	53%	414	263	64%	467	308	66%	
Accompagnements	227	117	52%	308	193	63%	353	227	64%	
Création d'entreprises	107	37	35%	101	60	59%	85	68	80%	
Emplois créés	70	35	50%	113	69	61%	130	90	69%	

L'analyse territoriale fait ressortir une prédominance du Grand Dijon dans l'origine géographique des porteurs de projets et des créations d'entreprises. Une étude réalisée en juillet 2010 démontre que le taux de pérennité à 3 ans des entreprises accompagnées par BGE Côte d'Or est de 80 %. Les entreprises créées sont en majeure partie de très petites entreprises. Il s'agit donc souvent de la création de l'emploi du créateur d'entreprise, assortie quelques fois d'emplois salariés.

Depuis 2007, la Communauté de l'agglomération dijonnaise lui apporte son soutien financier, au titre de l'accueil des porteurs et de l'accompagnement des créateurs de projet aux côtés de partenaires institutionnels : le FSE, la DIRECCTE (dispositif NACRE), le Conseil régional de Bourgogne et OSEO.

L'aide du Grand Dijon a porté plus particulièrement sur :

- l'accueil de 50 porteurs de projet;
- l'accompagnement de 20 porteurs de projet.

BGE Perspectives sollicite, à nouveau, du Grand Dijon, une participation financière de 20 400 €, soit une demande de financement identique aux années précédentes.

Le montant demandé représente 2,08 % du budget prévisionnel 2015 de BGE Perspectives, qui s'élève à 979 500 € (voir budget ci-joint).

GD2015-04-09 028 N°28 - 2/3

Il est proposé de reconduire le soutien du Grand Dijon pour l'année 2015, à hauteur de 20 400 €, et de conditionner le versement de la somme à l'atteinte des objectifs fixés :

Accueil de 50 porteurs de projet du Grand Dijon (soit 120 € par accueil)	6.000 €
Accompagnement de 20 porteurs de projet du Grand Dijon (soit 720 € par porteur de projet)	14.400 €

Un premier acompte de 50 % de la subvention (soit 10.200 €) pourra être versé dès lors que BGE Perspectives justifiera de la réalisation de la moitié des objectifs prévus en 2015 ; le solde sera versé sur présentation d'un bilan faisant apparaître les résultats obtenus à hauteur des objectifs prévus.

Le financement sollicité permettra également à BGE Perspectives, de mener à bien l'ensemble des missions transversales mises en place. BGE Perspectives s'engage également à rechercher d'autres partenariats financiers (collectivités territoriales, ...).

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE:

- d'attribuer une subvention de 20 400 € au titre de l'exercice 2015 à BGE Perspectives, selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- de dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

GD2015-04-09 028 N°28 - 3/3